



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 361

Avis public est donné par la soussignée, qu'à la séance tenue le 20 janvier 2021, le conseil de la MRC de L'Érable a adopté le **Règlement numéro 361 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable.**

L'objectif de ce règlement vise à modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'améliorer grandement la précision de la limite de la zone inondable à différents endroits des rivières Bourbon, Bulstrode et Bécancour, ainsi que d'établir une mesure particulière dans un secteur spécifique de la zone inondable de la rivière Bourbon (ville de Plessisville) étant donné le caractère unique de ce site.

Toute personne intéressée peut le consulter au bureau de la soussignée, au centre administratif de la MRC de L'Érable, à Plessisville.

Donné à Plessisville, le 21 janvier 2021.

Myrabelle C.

Myrabelle Chicoine, secrétaire-trésorière